



Numéro de l'acte	2021-26-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.4

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

QUESTION N°2021-26

POLE ADMINISTRATION GENERALE : URBANISME

ANCIENNE MANUFACTURE FERMETURES DU LITTORAL – ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER - SIGNATURE D'UNE CONVENTION OPERATIONNELLE

RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux – Voirie - Cimetières

La commune d'Arques souhaite retisser des liens entre le centre-ville, le canal et les quartiers de la rive droite et utiliser le canal à grand gabarit et le vieux-canal comme une connexion douce entre Arques et Saint-Omer (le pôle gare).

Dans le cadre de cette procédure, une friche a été identifiée rue des Ardenne, entre le stade Alfred-André et la zone industrielle du Marais, près du canal. La commune souhaite traiter ce patrimoine dangereux et y réaliser une opération immobilière. Ce secteur se compose de terrains privés comprenant une ancienne manufacture de volets roulants « Fermetures du Littoral », dont l'activité a cessé en 2008 (elle a démarré en 1962 à Arques). Le site a fait l'objet d'un projet de logements qui n'a pas trouvé son équilibre compte tenu des travaux de déconstruction de la manufacture incendié en partie en 2015 après un squat.

Sur ce foncier, un projet de construction de 25 logements dont 25% de locatifs sociaux est à l'étude par un bailleur social (Flandres Opale Habitat).

La commune d'Arques a sollicité l'Etablissement Public Foncier (EPF), afin qu'il procède à l'acquisition et à la déconstruction du bâtiment de la manufacture. L'EPF revendra, dans un délai maximal de 5 ans, le foncier déconstruit à la commune ou à l'opérateur qu'elle aura désigné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité, décide :

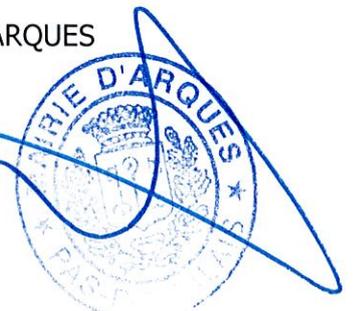
- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée ainsi que les avenants qui pourraient y être attachés

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 14 avril 2021

Benoît ROUSSEL
Maire de la ville d'Arques





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021**

Affiché le 16 avril 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un le Treize Avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le sept avril 2021 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN -Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 23 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absents excusés sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Manuella CAPELLE

Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Ludovic LELEU ayant donné pouvoir à Chloé KOCLEGA

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Madame Cécile CARON est nommée secrétaire de séance.